

Règles du jeu applicables aux épreuves de tennis de table

Paris 2018 – Gay Games 10

Sauf mentions contraires ci-après, les règles de référence applicables sont celles du règlement sportif de juillet 2016.

Tous les joueurs qui participent à la compétition s'engagent à respecter ces règles dans un esprit de respect et de fair-play.

Les règles qui s'appliquent aux joueurs et à leurs équipements individuels doivent être respectées rigoureusement.

Les règles, qui concernent des équipements mis à la disposition des joueurs par l'organisateur, ou qui s'appliquent aux organisateurs, officiels et arbitres, seront appliquées avec la plus grande rigueur possible. Des adaptations à l'initiative des organisateurs pourront être prises pour le bon déroulement de la compétition dans le respect de l'esprit du jeu.

Un pongiste non présent lors de son 1er match sera déclaré forfait (match perdu).

Un pongiste non présent le 1er jour du tournoi sera déclaré forfait pour le 2ème jour et donc la totalité du tournoi.

I. Tenue vestimentaire

Les joueurs ont la possibilité de venir avec une tenue vestimentaire fantaisie. À ce titre les joueurs sont autorisés à déroger aux chapitres 3.2.2 et 3.2.5.10.1 des règles du jeu de référence. Pour être portée pendant les matchs, la tenue ne doit pas être de nature à perturber le jeu pour le joueur, son adversaire, les autres joueurs, et les arbitres. Les joueurs devront dans tous les cas disposer d'une tenue de remplacement conforme au règlement de référence, et ils devront la porter si un joueur ou un arbitre en fait la demande.

II. Conseils aux joueurs

Contrairement à ce qui est spécifié au chapitre 3.5.1, les joueurs peuvent recevoir des conseils de plusieurs personnes qui ne doivent pas nécessairement être désignées à l'avance à l'arbitre.

Cependant les conseils ne doivent pas nuire au bon déroulement du jeu ou de l'arbitrage. L'arbitre ou l'organisateur qui constateront une situation excessive pourront restreindre ou interdire les conseils aux joueurs.